



**Compte rendu du Conseil de Faculté**  
**Séance du 6 novembre 2023**

	Présent	Représenté par	Absent/Excusé
M. Jean-Gabriel CONTAMIN	X		
<b>Personnalités extérieures</b>			
Mme Carole VAN GOETSENHOVEN, Premier président de la Cour d'appel de Douai ou sa représentante			X
Mme Evelyne MERCHEZ	X		
M. Eddie JACQUEMART, représentant du Conseil municipal de Lille		M. Vincent DUPONT	
Représentant.e du Conseil régional			X
Monsieur le Président du Centre de Formation Professionnelle des Avocats ou son représentant		M. Jacques LECOMPTE	
M. Alain CADET		M. Vincent DUPONT	
M. Marc BARONNET, représentant du Président de la Cour administrative d'appel de Douai	X		
Mme Delphine LECAILLE		M. Gilles TOULEMONDE	
<b>Enseignant-e-s collèè A</b>			
M. Aymeric POTTEAU	X		
Mme Sandrine CHASSAGNARD-PINET			X
M. Denis VOINOT		M. Aymeric POTTEAU	
Mme Johanne SAISON		M. Aymeric POTTEAU	
M. Christian BEN LAKHDAR	X		
Mme Anne-Cécile DOUILLET	X		
M. Eric KERCKHOVE	X		
Mme Carole BACHELOT	X		
<b>Enseignant-e-s collèè B</b>			
M. Gilles TOULEMONDE	X		
Mme Frédérique LE DOUJET	X		

M. Vincent DUPONT	X		
M. Perry MAURY	X		
Mme Nathalie ETHUIN	X		
M. Leny PATINAUX			X
Mme Sidonie VERHAEGHE	X		
M. Barnaby PELL		Mme Anne-Cécile DOUILLET	
<b>Collège BIATSS</b>			
M. Jacques LECOMPTE	X		
Mme Violaine SANDER	X		
Mme Aline DHERBET	X	M. Violaine SANDER	
M. Younès HADDADI	X		
<b>Collège usagers</b>			
Mme Adria MADELIN (suppléant : M. Florian SURMONT)		M. Florian SURMONT	
M. Gaspard LEVEUGLE (suppléant M. Clément WEPPE)			X
Mme Shehrazade MESSAOUDI (suppléante : Illona Vermeersch)			X
M. Gaëtan BEST (suppléant : M. Samuel GOMEZ)			X
M. Samuel RIGAUD (suppléante : Mme Alice BIERRET)			X
Mme Claire CATHELAIN (suppléant : M. Vito CHOLLET)			X
M. Christian MALENGELE	X		
Mme Messyla DE ANDRADE (suppléant : M. Louis BOUCLY)		Mme Mélanie PINTE	
Mme Romane DELERUE (suppléant : M. Louka STAWSKI)			X
Mme Mélanie PINTE (suppléante : Mme Jeanne DAVAINE)	X		
Mme Lucie MEGNIEN (Suppléant : M. Enzo EVRARD)		M. Christian MALENGELE	

## Informations

Après la lecture des procurations en début de séance, M. le Doyen donne la parole à M. Luc Buée, directeur du centre de recherche « Lille Neurosciences & Cognition » et responsable de l'équipe « Alzheimer & Tauopathies » à l'Université de Lille, venu présenter le projet NeurotechEU.

Sur le projet NeurotechEU :

Ce projet est l'Alliance d'Université Européenne du Cerveau et de la Technologie (European University Alliance in Brain and Technology), à laquelle est associée l'Université de Lille. Il regroupe plusieurs pays : l'Espagne, la Suède, l'Allemagne, la Turquie, la Roumanie, Islande ainsi que 44 structures partenaires. Actuellement dans sa deuxième phase de progression (2023-2027), il représente un budget de 14 millions d'euros pour le consortium, dont 2.1 millions d'euros pour l'Université de Lille. L'un des objectifs de cette alliance autonome est de pouvoir délivrer des diplômes et de proposer des parcours

à la carte. L'Université de Lille a été désignée pour traiter des thématiques relatives à la science politique, juridique, les sciences humaines et sociales.

Mme Bérandère Legros demande ce qui est attendu des juristes. M. Buée répond qu'allier le cerveau et les technologies nécessite que soit menée une réflexion sur l'éthique. Les connaissances scientifiques sont de plus en plus nombreuses, ce qui requiert de l'anticipation au travers de la collaboration avec les meilleurs établissements européens et plus concrètement, la rencontre des acteurs sur le terrain.

Mme Evelyne Merchez remarque que rien n'est pensé pour l'aspect relationnel. M. Buée précise que le projet vise également à préparer le monde enseignant à ce bouleversement technologique, avec par exemple une meilleure appréhension de la réalité augmentée.

M. le Doyen met l'accent sur le caractère pluridisciplinaire de NeurotechEU. Il propose que soit lancé un appel à manifestation d'intérêt aux différentes composantes pour participer à l'Institut Cerveau et Technologie. Les visites exploratoires devraient permettre de mieux connaître les équipes et les attentes.

M. Christian Malengele interroge M. Buée sur les apports de ce projet aux étudiants. Il répond que ce projet est imaginé aussi pour eux. Les formations ainsi proposées à la carte permettront à des publics non spécialisés de se remettre à niveau. Plus symboliquement, ils pourraient représenter l'Université au sein de l'Alliance.

#### Sur la vie de la Faculté :

L'amphithéâtre Martha Desrumaux a été inauguré le 27 octobre 2023. M. le Doyen déplore la faible participation à cet événement, notamment celle des étudiants.

La Ligue des Droits de l'Homme organise une conférence sur le conflit israélo-palestinien, le mercredi 8 novembre à 18h.

Le 23 janvier 2024 à 16h30 auront lieu les Vœux du Doyen.

#### Sur les changements de responsabilités :

M. le Doyen évoque le départ de Mme Anaïs Trentinella, jusqu'alors assistante au service communication de la Faculté, à la suite de la réussite à un concours. Il la remercie pour tout le travail accompli.

M. le Doyen salue la nomination de Mme Anne-Valérie Chris-Fabre en tant que directrice générale des services. Elle remplace Mme Marie-Dominique Savina, partie à l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche.

Le CRDP comportait traditionnellement deux co-directeurs, l'un pour le droit public et l'autre pour le droit privé. M. le Doyen indique que le choix de Mme Véronique Bourgninaud comme co-directrice au titre du droit privé a été validé par la Présidence.

M. le Doyen annonce que M. Jean-Philippe Tricoit a accepté de représenter la Faculté à la CAREN, institution spécialisée dans la médiation et l'arbitrage. M. Gilles Toulemonde en profite pour annoncer au passage l'actualisation du diplôme universitaire en médiation de la Faculté. M. Jean-Jacques Martel ainsi que M. Tricoit travaillent actuellement sur le contenu de la formation.

#### Sur les comptes rendus des Conseils de Faculté :

Les comptes rendus des Conseils suivants sont approuvés à l'unanimité :

- 15 mai 2023 ;
- 26 juin 2023 ;

- 18 septembre 2023.

## Sur les questions budgétaires

Les arbitrages sur les postes d'enseignants sont plutôt favorables. En sus des postes d'enseignants-chercheurs, deux postes d'enseignants sont prévus : l'un pour un professeur certifié ou agrégé en allemand et l'autre pour un enseignant certifié ou agrégé en économie. Il y a au total 10 postes au recrutement (dont 2 compensés par une diminution de la masse salariale contractuelle) pour 7 départs.

Pour les postes Biatss, la situation est plus compliquée puisqu'aucune création n'est d'actualité. Des postes génériques sont mis au recrutement pour des titularisations ou des promotions.

### Sur le budget révisé :

Mme Elsa Claron, responsable du service financier, reprend les chiffres qui seront livrés lors du Conseil d'Administration du 14 décembre 2023. Le montant prévisionnel des recettes et des dépenses de personnel a été validé. Il est à noter un ajustement des frais de gestion sur l'apprentissage, soit une diminution de 50 000 € en dépenses de fonctionnement.

Sur les 326 000 € demandés pour les dépenses d'investissement, 218 500 € ont été acceptés. La note de pré-notification précise qu'une enveloppe de réserve sera maintenue au niveau de l'établissement et que l'enveloppe allouée à la composante pourra être utilisée indifféremment en fonction des besoins.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les salaires des personnels augmentent de 5 points d'indice. 7 000 € ont été prélevés dans l'enveloppe dédiée aux personnels assurant les vacances administratives pour la Formation Continue au profit des autres personnels contractuels.

Après ces explications, les deux demandes budgétaires sont soumises au vote comme suit :

Demande budgétaire initiale (correspondant aux besoins réels de la Faculté) :

- Total des ressources propres : 2 094 685 €
- Total des dépenses 2 222 905 €.

Demandes modifiées en fonction des crédits pré-notifiés :

- Total des ressources propres : 2 094 685 €
- Total des dépenses en autorisation d'engagement : 2 065 405 €

➔ Les demandes budgétaires initiales transmises par la FSJPS (qui correspondent aux besoins réels de la Faculté) sont approuvées à l'unanimité par le Conseil de Faculté.

➔ Les demandes budgétaires modifiées à ce stade en fonction des crédits pré-notifiés sont approuvées à l'unanimité par le Conseil de Faculté.

## Sur les questions de formation

### Sur les projets d'ouverture de formations à l'apprentissage :

Mme Violaine Sander, responsable administrative des masters, intervient sur les trois parcours concernés : deux relevant de la mention « Droit social » et le dernier étant le parcours « Droit de la mer et risques maritimes ». Les deux premiers sont déjà ouverts aux contrats de professionnalisation tandis que le troisième n'est pas encore proposé à l'alternance. Les responsables de ces parcours entendent développer l'attractivité de ces spécialités. Pour le Droit de la mer, il est demandé une ouverture à l'alternance en deux étapes : en premier lieu, avec des stages et des contrats de professionnalisation puis, si cela se révèle concluant, avec l'ouverture de l'apprentissage.

- ➔ Les projets d'ouverture de formations à l'apprentissage (Master 2 Droit social - parcours Droit du travail et Master 2 Droit social & Master 2 Droit de la santé - parcours Droit de la santé en milieu du travail) sont approuvés à l'unanimité par le Conseil de Faculté.
- ➔ Le passage en alternance du parcours Droit de la mer et risques maritimes est approuvé à l'unanimité par le Conseil de Faculté.

#### Sur la procédure d'autoévaluation des formations :

M. le Doyen juge les indicateurs transmis par l'Université relatifs aux taux de remplissage insatisfaisants. En licence de droit, la différence entre le volume horaire théorique de la maquette et le volume horaire effectif calculé est, selon les années de 5000 à 15000 heures. Cet écart est inexplicable et pose question quant à la possibilité même d'utiliser ces chiffres. Après des échanges sur les critères à prendre en compte, M. le Doyen propose qu'un calcul plus détaillé soit de nouveau lancé pour chaque formation.

#### **Sur les questions institutionnelles**

#### Sur l'avenir de l'Institut de la Construction, de l'Environnement et de l'Urbanisme (ICEU-ICH) :

M. le Doyen lit le courrier de M. Vincent Cattoir-Jonville, l'un des co-directeurs. Le courrier indique que la convention entre le CNAM de Paris et l'institut est rompue. Le master de l'ICEU est géré par le service des masters. Se pose par conséquent de la question de la pérennité de l'institut au-delà de juin 2024.

- ➔ Le projet de fermeture de l'ICEU-ICH à partir de juin 2024 est approuvé à l'unanimité par le Conseil de Faculté.

#### Sur la révision de statuts de la Faculté :

La version corrigée a été remontée au service juridique de l'Université puis à Mme la Rectrice et enfin, au comité social d'administration. M. Jean-Charles Louche, directeur des services administratifs de la Faculté, s'interroge sur l'opposition des syndicats qui regrettent que ce texte renvoie à de nombreux points du règlement intérieur et qui préfèrent un document unique. Monsieur le Doyen note que le règlement intérieur ne peut en l'occurrence pas être voté avant que la Faculté soit passée aux nouveaux statuts.

Il suggère que soit soumis au vote du Conseil de Faculté le même texte qu'en septembre, avec les modifications concernant l'ICEU, avant le passage devant la commission des statuts puis devant le Conseil d'administration de l'Université.

#### **Approbation du projet de révision des statuts de la Faculté**

OUI : 26

NON : 0

BLANC : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

- ➔ Le projet de révision des statuts de la Faculté est approuvé par le Conseil de Faculté.

#### **Sur les questions étudiantes**

### Sur les projets CVEC Composantes-Associations :

M. Dupont présente la CVEC, la contribution de vie étudiante et de campus, qui correspond aux 100 euros que les étudiants payent lors de leur inscription. Cette somme a pour objet le financement de projets répondant à divers besoins étudiants.

Sur ce total, l'Université a décidé de consacrer pour 2024 entre 500000 et un million d'euros à un appel à projets Composantes-Associations. M. Dupont note qu'au regard du nombre d'étudiants du Campus, la FSJPS pourrait légitimement demander le financement de projets estimés à 80000€.

Il liste ensuite l'ensemble des aménagements qu'il a remonté, en collaboration avec les associations étudiantes, l'IAE et le Campus, dans le cadre de l'appel à projet :

- L'aménagement des espaces du bâtiment C ;
- Les espaces de repos et de détente entre deux cours : l'Espace Vie Etudiante et le tiers lieu ;
- La sanctuarisation des espaces d'information dans le hall d'accueil ;
- Les questions de santé et de solidarité, avec par exemple la mise à disposition de fontaines à eau qui limiterait l'achat de bouteilles aux distributeurs ;
- Le sport pour tous, tout le temps, par tous les temps.

M. Malengele remercie M. Dupont pour la qualité des idées énoncées et l'aspect ergonomique du mobilier.

- ➔ Les projets déposés par la composante dans le cadre de l'appel CVEC Composantes – Associations sont approuvés à l'unanimité par le Conseil de Faculté.

### Sur les modalités d'entrée en licence :

M. le Doyen commente le document relatif aux capacités d'accueil limitées (CAL). Il relaie le message de la Présidence, à savoir que les moyens par étudiant accordés à l'Université de Lille sont de 20% inférieur à ceux qui sont accordés aux Universités de même taille et même composition. Qu'il serait donc légitime soit que l'Etat augmente cette dotation, soit qu'il accepte une diminution des CAL. La présidence convie donc à ne pas hésiter à demander des baisses de CAL, non pas pour les obtenir, mais pour rappeler à l'Etat la nécessité de donner à l'Université les moyens de son fonctionnement.

M. le Doyen ajoute que, lors de la dernière conférence des Doyens, le président de France Universités a annoncé une forte diminution du soutien de l'Etat aux Universités au regard du nombre d'étudiants ces dernières années.

Dans le détail, conformément au message présidentiel, il est proposé, sur proposition des responsables de licences et après discussion avec les membres du conseil :

- Aucun changement de CAL pour la licence de droit de l'antenne de Cambrai, pour l'enseignement à distance, pour la Licence Droit Accès Santé et pour la licence Droit international et Droit européen ;
- Une baisse de CAL pour les trois filières principales de licence : Droit (850 étudiants), Administration Economique et Sociale (390 étudiants) et Science Politique (350 étudiants).

M. le Doyen propose que l'éventuel vote d'une baisse de CAL soit assorti d'un vote sur la motion suivante :

*« Au regard de la situation de sous-encadrement structurel dont est particulièrement l'objet la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Lille, le Conseil de Faculté réuni le 6 novembre 2023 a décidé à contre-cœur de demander une diminution de CAL dans ses licences générales. Il aurait souhaité au nom de la mission de service public de l'Université pouvoir conserver les CAL actuelles. Le maintien de telles CAL supposerait toutefois que des moyens supplémentaires soient accordés à la*

*Faculté pour assurer un bon accueil d'un tel nombre d'étudiants et étudiantes. Si de tels moyens étaient accordés, le Conseil envisagerait favorablement de maintenir les CAL actuelles ».*

➔ Les CAL proposées et la motion sont approuvées à l'unanimité.